

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 11 novembre 2025.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet
Siège #2 - Claudine Lévesque
Siège #3 - Stéphanie Bard
Siège #4 - Marc-André Lavoie
Siège #5 - Laura Lévesque

Est absente : Sièges #6 - Catherine Michaud

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

3.2 - Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

3.3 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus(es)

3.4 - Dépôt du registre de la liste des donateurs et rapport de dépenses /
Candidates et candidats élus(es)

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2025

4.2 - Demandes de don et commandite

4.3 - Demande de participation / Soutien financier aux paniers de Noël 2025

4.4 - Nomination de signataires pour les chèques bancaires

4.5 - Nomination d'une personne responsable concernant l'utilisation des
services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé

4.6 - Nomination d'une ou d'un représentant(e) auprès de l'Office d'habitation
Kamouraska-L'Islet

4.7 - Projet de retraite de l'adjointe / Embauche de madame Rosemary Lévesque

4.8 - Engagement de madame Danny Chenard pour la distribution du Gabriellois

5 - HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 - Nomination d'un représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale
en gestion des matières résiduelles du Kamouraska

5.2 - Adoption du budget pour l'année 2026 de la Régie intermunicipale de
gestion des matières résiduelles du Kamouraska

925-11-25

5.3 - Autorisation de signature de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

6 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 - Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate / Résolution d'appui à PROCURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Nomination d'un représentant auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

7.2 - Adoption du budget et de la quote-part 2026 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

8 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

8.1 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 30 septembre 2025

9 - VARIA

9.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

10 - CORRESPONDANCE

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

926-11-25

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er octobre 2025 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 soit adopté, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

927-11-25

3.2 - Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code municipal du Québec qui prévoit que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseiller Gilles Ouellet soit nommé maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2026, et ce, avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent, le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

928-11-25

3.3 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus(es)

La directrice générale confirme que les membres élus du conseil municipal ont déposé, en vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la séance du 11 novembre 2025.

929-11-25

3.4 - Dépôt du registre de la liste des donateurs et rapport de dépenses / Candidates et candidats élus(es)

Dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, d'un extrait du registre public de la liste des donateurs et rapport de dépenses des membres du conseil municipal élus en 2025, et ce, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), articles 513.1 à 513.3, et de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (c. E-15.1.0.1).

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

930-11-25

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2025, totalisant la somme de 194 792,17 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

931-11-25

4.2 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande de La Ressource, pour sa campagne de financement, pour un don de 50 \$;

QUE le conseil retienne la demande du Centre d'hébergement D'Anjou de Saint-Pacôme, pour ses activités du temps des Fêtes 2025, pour un don de 100 \$.

ADOPTÉ

932-11-25

4.3 - Demande de participation / Soutien financier aux paniers de Noël 2025

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité à la distribution des paniers de Noël de Moisson Kamouraska;

CONSIDÉRANT que des citoyennes et des citoyens de notre municipalité peuvent se prévaloir de ce service;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité soutienne l'initiative des paniers de Noël 2025 de Moisson Kamouraska;

QUE la directrice générale, madame Sylvie Dionne, soit autorisée à signer l'entente avec Moisson Kamouraska;

QUE le conseil autorise un don de 1 000 \$ pour les paniers de Noël 2025;

QUE les crédits budgétaires seront pris dans le surplus libre.

ADOPTÉ

933-11-25

4.4 - Nomination de signataires pour les chèques bancaires

CONSIDÉRANT que l'article 203 du Code municipal prévoit que tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et la secrétaire-trésorière ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et la greffière-trésorière ou, en cas d'absence, par son adjointe;

CONSIDÉRANT que lors de l'élection municipale du 2 novembre 2025, monsieur Gilles DesRosiers a été élu maire;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la nomination de monsieur Gilles DesRosiers comme signataire des chèques, des effets bancaires et de tout autre document y étant reliés. Les signataires sont donc monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Sylvie Dionne, directrice générale, ou monsieur Gilles Ouellet, conseiller, et madame Dionne, ou, en remplacement de celle-ci, madame Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe, à signer les chèques, les effets bancaires et tous les autres documents y étant reliés.

ADOPTÉ

934-11-25

4.5 - Nomination d'une personne responsable concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, personne morale, désire conclure une Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la caisse de l'Anse de La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé, dont copie est soumise au conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, intervienne entre la caisse de l'Anse de La Pocatière et la Municipalité;

QUE madame Sylvie Dionne, greffière-trésorière, et madame Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe, soient autorisées à utiliser les services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la Municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution.

ADOPTÉ

935-11-25

4.6 - Nomination d'une ou d'un représentant(e) auprès de l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet

ATTENDU QUE le regroupement des offices d'habitations des MRC de Kamouraska et de l'Islet, par décret ministériel (décrets 1593-2024 et 369-2025), a créé l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet (ci-après l'OHKL) en date du premier janvier 2025;

ATTENDU QUE le décret prévoit que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant nomme son représentant auprès de l'OHKL;

ATTENDU QUE ce représentant peut siéger au CA de l'OHKL lorsque la MRC choisit la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant comme représentante au CA de l'OHKL, et que si la MRC ne choisit pas la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour siéger au CA de l'OHKL, le représentant peut néanmoins assister aux réunions du CA de l'OHKL en tant qu'observateur;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil nomme monsieur Gilles DesRosiers comme représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant auprès de l'OHKL.

ADOPTÉ

936-11-25

4.7 - Projet de retraite de l'adjointe / Embauche de madame Rosemary Lévesque

Le conseiller Marc-André Lavoie se retire de la séance du conseil à compter de 19 h 45. Le quorum est maintenu.

CONSIDÉRANT le projet de retraite de madame Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe, à l'automne 2026;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a plus d'agent de développement et de chargé de projet depuis mai 2025;

CONSIDÉRANT que l'absence de l'agent de développement et le surplus de travail pour les élections ont occasionné un grand retard dans certains dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT la demande de madame Sylvie Dionne de procéder à l'engagement de madame Rosemary Lévesque afin de l'aider dans la préparation de dossiers et la mise à jour des dossiers en cours pour les premiers mois de son embauche, pour ensuite travailler avec madame Micheline Lavoie pour son remplacement;

CONSIDÉRANT que l'embauche de madame Lévesque permettrait à la directrice générale de reprendre son horaire régulier de travail;

CONSIDÉRANT que madame Lévesque a travaillé le 2 novembre dernier à titre de secrétaire aux élections et qu'elle s'est démarquée par son travail organisé, structuré et efficace;

CONSIDÉRANT que madame Lévesque nous a démontré son intérêt pour un poste à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'expérience et les compétences de madame Lévesque dans le domaine municipal;

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Rosemary Lévesque à temps partiel en vue du remplacement de madame Lavoie;

QUE son taux horaire est déterminé selon l'annexe A produite et jointe à la présente résolution;

QU'elle soit soumise à une probation de six mois et, à la suite de l'approbation par le conseil municipal pour un engagement officiel, un contrat de travail sera rédigé comme pour les employés de bureau.

ADOPTÉ

Le conseiller Marc-André Lavoie réintègre la séance du conseil à compter de 19 h 50.

937-11-25

4.8 - Engagement de madame Danny Chenard pour la distribution du Gabriellois

Monsieur le maire Gilles DesRosiers et la conseillère Claudine Lévesque se retirent de la séance du conseil à compter de 19 h 50. Le quorum est maintenu.

CONSIDÉRANT la grève de la poste actuelle et le fait que nous ignorons quand elle prendra fin;

CONSIDÉRANT qu'il est important que le journal municipal Le Gabriellois soit distribué malgré cette grève;

CONSIDÉRANT que madame Danny Chenard a offert ses services pour faire la distribution du journal;

CONSIDÉRANT qu'il faut statuer un taux horaire ou un montant forfaitaire pour ses services;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne les services de madame Danny Chenard pour la distribution du Gabriellois pendant la grève de la Poste;

QU'un montant forfaitaire de 173,58 \$ lui soit alloué, incluant les frais de déplacements.

ADOPTÉ

Monsieur le maire Gilles DesRosiers et la conseillère Claudine Lévesque réintègrent la séance du conseil à compter de 19 h 56.

5 - HYGIÈNE DU MILIEU

938-11-25

5.1 - Nomination d'un représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale en gestion des matières résiduelles du Kamouraska

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être représentée dans les divers comités et organismes de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE monsieur Gilles DesRosiers soit nommé à titre de représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

QUE monsieur Marc-André Lavoie soit nommé comme substitut.

ADOPTÉ

939-11-25

5.2 - Adoption du budget pour l'année 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant est soumis à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et l'a transmis, pour adoption, à toutes les municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence, avec une estimation de leur contribution pour ledit exercice;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant ont pris connaissance dudit budget et de ladite estimation à leur satisfaction;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la collecte et le transport ainsi que les écocentres, tel qu'il a été soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 4 576 310 \$, se traduisant pour la municipalité par une quote-part de 111 704 \$, payable à même les prévisions budgétaires 2026 de la municipalité;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour le service de collecte des plastiques agricoles, tel qu'il a été soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 103 240 \$, se traduisant pour la municipalité par un frais de services de 1 200 \$, payable à même les prévisions budgétaires 2026 de la municipalité.

ADOPTÉ

940-11-25

5.3 - Autorisation de signature de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

CONSIDÉRANT que cinq (5) municipalités du Kamouraska ont conclu, le 24 août 2011, une entente intermunicipale afin de créer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest, laquelle entente a été approuvée par décret du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 septembre 2011, publié à la Gazette officielle du Québec le 22 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que seize (16) municipalités du Kamouraska, ainsi que la MRC de Kamouraska représentant les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne, ont adopté, le 19 juin 2024, une entente modifiant celle de 2011 afin de constituer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été approuvée par décret de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 juillet 2024, publié à la Gazette officielle du Québec le 3 août 2024;

CONSIDÉRANT le regroupement de la Ville de La Pocatière, de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, ordonné par le décret numéro 1046-2025 du 20 août 2025, publié à la Gazette officielle du Québec le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'eu égard audit regroupement, il est nécessaire de modifier l'entente intermunicipale afin de retirer les anciennes municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth et d'ajouter la nouvelle Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de modifier la durée de l'entente pour la porter à quinze (15) années plutôt que dix (10);

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant :

- autorise la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après appelée l'Entente) à intervenir entre les Municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Pacôme,

Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière, la Ville de Saint-Pascal et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne. Ladite Entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était reproduite ici au long;

- autorise monsieur Gilles DesRosiers, maire, et madame Sylvie Dionne, directrice générale, à signer l'Entente ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution;
- autorise la transmission de la présente résolution à chaque municipalité partie à l'Entente ainsi qu'à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;
- mandate la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska à transmettre l'original de l'Entente signée ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution de chaque municipalité autorisant la conclusion de l'Entente à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

ADOPTÉ

6 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

941-11-25

6.1 - Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate / Résolution d'appui à PROCURE

CONSIDÉRANT qu'annuellement, 6 500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 000 hommes décéderont de la maladie par année;

CONSIDÉRANT que 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien, et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Saint-Gabriel-Lalemant », en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

ADOPTÉ

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

942-11-25

7.1 - Nomination d'un représentant auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être représentée dans les divers comités et organismes de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE madame Claudine Lévesque soit nommée à titre de représentante de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest;

QUE monsieur Gilles Ouellet soit nommé comme substitut.

ADOPTÉ

943-11-25

7.2 - Adoption du budget et de la quote-part 2026 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu le budget pour l'exercice 2026 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT que le budget totalise 605 567 \$ et que la quote-part de la municipalité est de 66 538,51 \$;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le budget de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest de l'année 2026 ainsi que la quote-part de la municipalité, tel qu'ils ont été présentés;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement, selon les modalités existantes.

ADOPTÉ

8 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

944-11-25

8.1 - Adoption du budget révisé de l'OMH du 30 septembre 2025

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a procédé à la révision de son budget 2025 en date du 30 septembre 2025 pour l'OMH de Saint-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ par Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le budget révisé de la Société d'habitation du Québec, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ

9 - VARIA

9.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

10 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière